



La ministre de la transformation de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin a annoncé dans l'hebdomadaire financier Challenges qu'elle prépare pour septembre un «big bang». Il s'agit d'une réforme de la gestion de la carrière des fonctionnaires avec la réduction du nombre de corps, un recours encore amplifié aux contractuels, la déconnexion entre grade et fonctions, des départs négociés etc.

Challenges la présente comme une «artiste de la langue de bois».

A 35 ans, la ministre de la Transformation et de la Fonction Publique se définit comme "l'aiguillon du gouvernement". Son CV est édifiant: économiste junior à la BNP, directrice de la prospective et du suivi des politiques publiques pour Axa, elle est tout droit issue des milieux financiers de la banque et de l'assurance.

Pour preuve, elle a co-signé en 2017 un livre avec Denis Kessler qui a été président de la fédération française des sociétés d'assurance de 1990 à 2002, membre du Comité européen des assurances de 1990 à 2001, directeur général et membre du comité exécutif d'AXA en 1997/1998, président de la commission économique du MEDEF, chargé des affaires économiques et internationales de 1994 à 1998, et vice-président exécutif de l'organisation patronale de 1998 à 2002. Editorialiste à Challenges, il s'est toujours affiché comme un adversaire acharné du système de protection sociale «à la française». Ainsi, il se donne en 2007 la mission d'influencer la politique du gouvernement en déclarant «Le modèle social français est le pur produit du conseil national de la résistance [...] Il est grand temps de le réformer. [...] La liste des réformes? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance

Bref, liquider toutes les conquêtes sociales de la Libération: Sécurité sociale, retraites, les services publics et le Statut des Fonctionnaires de 1946 qui en est indissociable, privatiser, avec une terminologie managériale adaptée (transformation passe mieux que destruction, mais l'obsession est la même). L'intitulé du ministère «transformation de la Fonction Publique» traduit la volonté du président Macron de «transformation» du secteur public comme un des axes centraux de sa politique. Si Amélie de Monchalin doit incarner cette prétendue modernité, c'est en réalité une idéologue adepte d'un libéralisme sauvage, décrivant le statut des fonctionnaires comme une entrave aux recrutements, réclamant une «transformation managériale» pour «redonner des marges de manœuvre dans la gestion quotidienne, et donc une forme de liberté dans le recrutement des profils». C'est la même «croisade» qui est menée par l'IFRAP (fondation pour la recherche sur les administrations publiques) dirigée par Agnès Verdier Molinié, qui écume régulièrement les plateaux TV pour cracher sur les fonctionnaires, et qui alimente directement le programme des gouvernements.

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique ne suffit donc pas au gouvernement. Elle ouvrirait pourtant déjà largement la voie aux postes à profils, aux recrutements contractuels et donc à la liquidation du Statut. Cette loi se traduit déjà par la réduction des prérogatives des CHS-CT et leur fusion avec les CTL, à travers la mise en place des Comités Sociaux d'Administration (CSA) prévue pour le 1er janvier 2023

La suppression des CAP a déjà sonné la fin de la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, phénomène aggravé par la départementalisation des affectations, qui est un recul majeur des droits des agents en matière d'affectation. L'absence d'information sur le mouvement et la situation des effectifs au moment de l'examen des cas individuels accroît un peu plus ce recul des droits.

Le malaise des agents atteint un niveau pour le moins inquiétant, la défiance vis-à-vis de la Direction ne présage rien de bon. Cette situation engendre inéluctablement de graves conséquences, pour les agents, leurs conditions de travail, leurs conditions de vie tout court et leur santé. Ils ont le sentiment qu'on les a abandonnés dans le flux ininterrompu des restructurations bâclées dans leur dos, dont le but ultime est de préparer les charrettes de suppressions d'emplois à venir: ainsi chacun a en tête les 5000 suppressions d'emplois prévues pour notre ministère pour la période 2020-2022.

La CGT Finances Publiques dénonce depuis sa mise en place les réalités et les conséquences dramatiques du Nouveau Réseau de Proximité .

La réorganisation de l'ensemble du réseau territorial et des implantations de la DGFIP va permettre à l'Etat la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable.

Ce plan de réorganisation a déjà suscité de vives réactions de nombreux élus locaux et de parlementaires.

La suppression des trésoreries de proximité sous leur forme actuelle entraîne la scission de leurs missions entre des services de gestion comptable (SGC), environ trois fois moins nombreux que les trésoreries actuelles, et des conseillers aux décideurs locaux (CDL).

Les SGC, éloignés géographiquement de la plupart des communes rurales, industrialisent les processus comptables sur un nombre très élevé de budgets à gérer et se trouvent éloignés humainement et professionnellement des ordonnateurs locaux.

Quant aux CDL, ils n'assurent pas d'accueil de proximité puisqu'ils sont chargés de livrer un conseil juridique, fiscal et financier aux collectivités locales.

De nombreux services des impôts des particuliers (SIP), services des impôts des entreprises (SIE), services de la publicité foncière, SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple) voient leur nombre se réduire de manière drastique par voie de suppressions et de regroupements. Dans un obscur jeu de bonneteau, certains services implantés dans des grandes villes sont transférés vers des villes moyennes au motif de redynamiser la province sans y exercer pour autant de compétences territoriales permettant d'accueillir le public de la nouvelle résidence.

Le gouvernement axe la promotion de son projet sur les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « espaces France services » (EFS) et de formes d'accueil itinérants ou de proximité.

Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFIP et celle de structures légères, généralistes et à la pérennité très incertaine.

Loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces « points de contacts » seront constitués de seulement deux personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censées assurer un accueil de premier niveau pour nombres d'administrations et opérateurs très divers (CAF, CNAV, CNAM, Pôle emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.). Les personnes présentes à demeure ne seront pas, dans la très grande majorité des cas, des agents de la DGFIP. Ces derniers pourraient s'y rendre ponctuellement lors de certains pics de charge et sur rendez-vous. Le coût de ces dispositifs ne sera pas neutre pour les collectivités locales. De plus la pérennité de ces dispositifs n'est aucunement garantie par le gouvernement.

Pour illustration et ce n'est qu'un début :

La commune de Bachy, va perdre sa Maison de Services au Public qui avait ouvert dès 2016 dans l'ancienne mairie, *celle de Coutiches aussi va fermer. Il n'en restera plus aucune dans la Pévèle-Carembault.*

Et pourtant, le maire souhaitait voir la MSAP se transformer en Etablissement France Services, car, si tel n'est pas le cas les MSAP sont condamnées à disparaître fin 2021.

*« Cependant une transformation de la MSAP de Bachy en France Services n'est pas envisageable car le cahier des charges pour une telle labellisation supposerait de répondre à des critères immobiliers qui nécessiteraient d'importants travaux que la Poste ne peut pas réaliser ».*

La préfecture du Nord n'a pour l'instant labellisé que 2 Etablissements France Services sur les 11 MSAP postales du Nord (Anor et Solre le Chateau).

Ce NRP se traduit par un repli territorial inédit et brutal de la DGFIP. En effet, dans les communes et cantons où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.), ceux ci seront ou sont déjà remplacés, au mieux, par un « Espace France services », et ce sans garantie de qualité, ni de fréquence du service public fiscal et financier rendu. Concrètement, pour certaines démarches, les usagers devront effectuer des trajets plus longs, entraînant un coût financier et environnemental non pris en compte à ce stade du projet. Le choix sera donc des délais d'attente plus importants ou l'obligation de recourir à internet, nonobstant la fracture numérique d'une partie de la population.

Cette réorganisation se traduit par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale et par un accompagnement quotidien des élus locaux très incertain. De plus cela va accroître le sentiment d'abandon et décevoir la population qui réalisera, par exemple, que les EFS ne pourront pas remplacer un service public technicien de proximité.

Ce NRP va également contribuer à éloigner la population de la compréhension de la finalité de l'impôt, au risque d'en affaiblir encore le consentement.

Inévitablement, le développement de l'accueil sur rendez-vous des particuliers et des entreprises, sous couvert de meilleur service, se traduit par des calendriers surchargés et des RDV espacés dans le temps.

Cet abandon du service public est renforcé par l'interdiction d'encaisser en numéraire aux guichets de la DGFIP alors que cette mission de service public est transférée aux débitants de tabac mais pour combien de temps ?

Par ailleurs, la mise en œuvre du Fonds de solidarité, mesure essentielle de soutien à l'économie, est rendue plus compliquée du fait de l'affaiblissement des moyens de la

DGFiP, cette dernière devant alors recruter dans l'urgence des contractuels pour en renforcer bien sommairement la gestion.

La crise actuelle nous démontre ainsi tout l'enjeu des services publics dont celui de la DGFiP en particulier.

L'ordre du jour pléthorique du comité technique, que ce soit la fusion des SPF, les accueils de proximité ou les difficultés des services à faire face au fonds de solidarité illustre le recul du service public à la DGFiP.

Pour tous les services restructurés, SIP, SDIF, SIE, GC etc c'est la même organisation industrialisée en front et back-office qui est mise en place avec pools téléphoniques, équipe transverses et déssectorisation.

Concernant plus particulièrement le point à l'ordre du jour sur l'accueil, nous tenions à vous alerter sur les conséquences de la fermeture des accueils quant au développement des situations conflictuelles aux grilles de nos sites et nos plus grandes inquiétudes à quelques jours de l'ouverture de la campagne IR : on aurait pu croire que les usagers allaient s'habituer à ne plus être reçus que sur rendez vous mais force est de constater que beaucoup ignorent encore ce fait et d'autres ne pouvant obtenir rapidement un rendez vous se pressent encore aux portes de nos sites.

Devant l'inquiétude des personnels qui nous semble légitime, il va falloir apporter des réponses autres que la présence d'un vigile pour endiguer les flux et la déclaration automatique qui existait déjà l'année dernière.

La CGT Finances Publiques continue de demander l'abrogation de la loi de transformation Fonction Publique avec tous les reculs qu'elle contient, l'arrêt immédiat de toutes les réformes, restructurations de services en cours, l'arrêt des suppressions d'emplois et de la démétropolisation.